



Association **DÉCLIC**

**7<sup>ème</sup> randonnée du Pays de Serres**

**Dimanche 27 juillet 2008**

## Règlement de la randonnée

- Article 1 : La randonnée du Pays de Serres, organisée par l'association Déclic (82150 Valeilles) n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, l'idée de vitesse en étant totalement exclue, elle ne donnera lieu à aucun classement ni aucune remise de prix.
- Article 2 : Tous les quads effectuant cette randonnée, doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur.
- Article 3 : Tous les quads doivent être assurés.
- Article 4 : Tous les participants, conducteur et passager, doivent porter un casque durant toute la randonnée.
- Article 5 : Les participants à cette randonnée s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur
- Article 6 : Les participants s'engagent à circuler lors de cette randonnée en respectant les règles élémentaires suivantes :
- L'indispensable respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté.
  - La plus élémentaire des courtoisies à l'égard de toute personne rencontrée sur le parcours.
  - Le respect des sites traversés et de ses habitants en adoptant une allure modérée.
- Article 7 : Chaque participant à la randonnée empruntera le parcours sous sa seule et unique responsabilité selon une allure prudente.
- Article 8 : Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le dimanche matin 27 juillet 2008. Toute personne utilisant ce parcours un autre jour, le fait sous sa seule et unique responsabilité et s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part de la Mairie des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés
- Article 9 : Chaque participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de l'association DECLIC (82150 VALEILLES) ou à l'encontre des propriétaires des terrains traversés et des chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la participation à cette randonnée du dimanche 27 juillet 2008 ainsi qu'au cours des différentes activités se déroulant durant la journée du dimanche 27 juillet 2008.
- Article 10 : Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Je soussigné(e) : .....  
(nom et prénom)

demeurant à : .....  
(adresse complète)

Code Postal : ..... Ville : .....

Utilisant le quad\* : .....  
(marque et modèle)

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et s'engage sur l'honneur à le respecter et sait qu'un non respect d'un des articles, entraînera une exclusion définitive.

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »